



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-079

Décision modificative n°1 du  
budget principal

\*\*\*\*\*

SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

-----

DATE DE CONVOCATION

4 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

### *Siégeaient à l'assemblée,*

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

### *Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

\* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)  
 \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur William LESAGE, rapporteur de la Commission des Finances. Celui-ci expose, et ce comme évoqué dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, qu'une décision modificative n°1 du budget est nécessaire au mois de juillet 2017, afin de prendre en compte les montants notifiés par l'Etat en matière de FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) et de DI (Dotation d'Intercommunalité).

### Délibération

**Vu** la délibération n°2017-CC-04-047 du 29 mars 2017, portant approbation du Budget Primitif Principal pour le compte de l'année 2017,

**Vu** la nomenclature budgétaire en vigueur,

**Considérant** qu'il convient d'apporter des modifications au budget principal par le biais d'une décision modificative n°1.

Cette même décision retrace les modifications ci-après en section d'investissement :

Sections	Chapitres	Libellés	Modifications (en euros)
<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Section de fonctionnement Dépenses</b>	Chapitre n°011	Charges à caractère général	-58 720,00
	Chapitre n°65	Autres charges de gestion courante	-5 500,00
	Chapitre n°66	Charges financières	+ 34 500,00
	Chapitre n°67	Charges exceptionnelles	- 3 000,00
	Chapitre n°014	Atténuations de produits	-279 729,00
	Chapitre n°022	Dépenses imprévues	+ 291 340,00
<b>TOTAL</b>			<b>-21 109,00</b>
<b>Section de fonctionnement Recettes</b>	Chapitre n°74	Dotations et participations	-29 509,00
	Chapitre n°77	Produits exceptionnels	+ 8 400,00
<b>TOTAL</b>			<b>-21 109,00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Section d'investissement Dépenses</b>	Chapitre n°20	Immobilisations incorporelles	+ 45 180,00
	Chapitre n°204	Subventions d'équipement versées	+ 32 000,00
	Chapitre n°21	Immobilisations corporelles	-12 000,00
	Chapitre n°23	Immobilisations en cours	+ 833 055,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 898 235,00</b>
<b>Chapitre Section d'investissement Recettes</b>	Chapitre n°10	Dotations et fonds divers	+ 177 000,00
	Chapitre n°13	Subventions d'investissement	+ 721 235,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 898 235,00</b>

Au vu de ces éléments, il demande de bien vouloir, conformément à l'avis favorable émis par la Commission des Finances, en date du 27 Juin 2017 dernier :

- **ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Principal, en prenant en compte l'ensemble des modifications opérées chapitre par chapitre budgétaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 29 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 13 « ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Principal comme suit :

Sections	Chapitres	Libellés	
<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Section de fonctionnement Dépenses</b>	Chapitre n°011	Charges à caractère général	-58 720,00
	Chapitre n°65	Autres charges de gestion courante	-5 500,00
	Chapitre n°66	Charges financières	+ 34 500,00
	Chapitre n°67	Charges exceptionnelles	- 3 000,00
	Chapitre n°014	Atténuations de produits	-279 729,00
	Chapitre n°022	Dépenses imprévues	+ 291 340,00
<b>TOTAL</b>			<b>-21 109,00</b>
<b>Section de fonctionnement Recettes</b>	Chapitre n°74	Dotations et participations	-29 509,00
	Chapitre n°77	Produits exceptionnels	+ 8 400,00
<b>TOTAL</b>			<b>-21 109,00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Section d'investissement Dépenses</b>	Chapitre n°20	Immobilisations incorporelles	+ 45 180,00
	Chapitre n°204	Subventions d'équipement versées	+ 32 000,00
	Chapitre n°21	Immobilisations corporelles	-12 000,00
	Chapitre n°23	Immobilisations en cours	+ 833 055,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 898 235,00</b>
<b>Chapitre Section d'investissement Recettes</b>	Chapitre n°10	Dotations et fonds divers	+ 177 000,00
	Chapitre n°13	Subventions d'investissement	+ 721 235,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 898 235,00</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le:  
et de l'affichage le :

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 20 JUIL. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER